

*Syndicat Intercommunal
à Vocation Multiple
de la Région de CLUSES
185 avenue de l'Eau Vive
BP 60062
74311 THYEZ CEDEX
Tél. : 04.50.98.43.14
Fax : 04.50.98.70.57*



2014

JB/MG

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 10 MARS 2014**

Après avoir procédé à la désignation de Monsieur Pascal DUCRETTET, en qualité de secrétaire de séance, le Comité syndical, qui s'est réuni à partir de 17 heures au Parvis des Esserts à CLUSES, a :

- Pris acte des informations communiquées par Monsieur le Président, portant notamment sur :
 - la dévolution des travaux de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE, réseau de transfert des effluents de l'actuelle station d'épuration de SAINT-JEOIRE à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER, qui acheminera les eaux usées des communes de SAINT-JEOIRE et MIEUSSY, ainsi que d'une partie des communes de LA TOUR et MARIGNIER. A la suite de la procédure d'appel d'offres ouvert qui a été lancée, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'attribution des marchés, au vu du rapport d'analyse des offres.
 - Les réserves à apporter dans la rédaction des délibérations concernant l'approbation des Comptes de Gestion de l'exercice 2013, portant sur le budget principal et les budgets annexes de l'assainissement collectif et traitement des déchets, adoptées par le Comité syndical lors de sa séance du 26 février dernier.

Puis, le Comité syndical a, à l'unanimité :

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

- 1° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2014, portant sur le budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 3 269 295 euros et fixé le montant de la contribution des budgets annexes, traitement des déchets et de l'assainissement collectif, aux dépenses d'administration générale du budget principal (Délibération n° 2014-15).
- 2° - Fixé à 1 047 833 euros le montant global net des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2014, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif, portant sur le budget principal et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2014-16).
- 3° - Approuvé le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2014, se rapportant au budget principal (Délibération n°2014-17).
- 4° - Fixé à 78 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à la MUTAME SAVOIE MONT-BLANC, au titre de l'exercice 2014 (Délibération n° 2014-18).
- 5° - Fixé à 1 840 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée à l'Amicale du Personnel de notre syndicat, au titre de l'exercice 2014 (Délibération n° 2014-19).

6° - Décidé l'adhésion de notre syndicat aux démarches engagées par le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la HAUTE-SAVOIE, en vue de procéder, à compter du 1^{er} janvier 2015, au renouvellement du contrat groupe qui arrive à échéance le 31 décembre 2014 et qui couvre l'assurance des risques statutaires du personnel de notre syndicat (Délibération n° 2014-20).

➤ **COMPETENCE « TRAITEMENT DES DECHETS »**

7° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2014, portant sur le budget annexe traitement des déchets, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 7 614 015 euros (Délibération n° 2014-21).

8° - Fixé à 4 487 450 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2014, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif, portant sur le budget annexe traitement des déchets et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2014-22).

9° - Approuvé le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2014, se rapportant au budget annexe traitement des déchets (Délibération n° 2014-23).

10° - Approuvé le contenu de la nouvelle convention d'inter-dépannage, à intervenir entre le Département, le SIDEFAGE, le SILA, le SITOM des Vallées du MONT-BLANC, le STOC et notre syndicat, pour l'incinération des déchets ménagers et assimilés, ainsi que des Déchets Industriels Banals, étant précisé qu'elle porte sur les années 2014 à 2016 (Délibération n° 2014-24).

➤ **COMPETENCE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »**

11° - Approuvé le Budget Primitif de l'exercice 2014, portant sur les budget annexe de l'assainissement collectif, qui s'équilibre en dépenses et recettes à la somme globale de 12 203 735 euros (Délibération n° 2014-25).

12° - Fixé à 2 647 422,80 euros toutes taxes comprises le montant global des contributions dues par les collectivités adhérentes, au titre de l'exercice 2014, afin d'assurer l'équilibre du Budget Primitif, portant sur le budget annexe de l'assainissement collectif et réparti cette somme entre les différentes collectivités concernées (Délibération n° 2014-26).

13° - Approuvé le tableau des emplois, applicable au 1^{er} janvier 2014, se rapportant au budget annexe de l'assainissement collectif (Délibération n° 2014-27).

14° - Décidé l'ouverture d'une ligne de crédit à court terme, d'un montant maximum de 2 300 000 euros, afin de préfinancer, notamment, les subventions accordées à notre syndicat par l'Agence de l'Eau RHONE MEDITERRANEE & CORSE et le Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, pour le financement des travaux de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE, réseau de transfert des effluents de la station d'épuration de SAINT-JEOIRE à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER (Délibération n° 2014-28).

15° - Décidé la souscription d'un prêt complémentaire, d'un montant maximum de 2 700 000 euros, afin de financer les travaux de construction du nouveau collecteur intercommunal GIFFRE, qui acheminera les eaux usées des communes de SAINT-JEOIRE et MIEUSSY, ainsi que d'une partie des communes de LA TOUR et MARIGNIER, à la station d'épuration intercommunale de MARIGNIER (Délibération n° 2014-29).

16° - Décidé le versement des subventions d'équipement accordées par notre syndicat à la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (1 237 000 euros) et à la commune de MARIGNIER (213 000 euros), à titre de participation au financement des travaux de réduction des eaux claires parasites réalisés sur les réseaux communautaires et communaux de collecte des eaux usées de CLUSES, MARNAZ, SCIONZIER, THYEZ et MARIGNIER, étant précisé que ces subventions d'équipement ont été financées en totalité, sous forme de subventions exceptionnelles, par les communes de SAINT-JEOIRE, MIEUSSY et LA TOUR (Délibération n° 2014-30).

➤ **« ADMINISTRATION GENERALE »**

17° - Fixé à 12 500 euros le montant de la subvention ordinaire de fonctionnement allouée au Comité Départemental de HAUTE-SAVOIE de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, au titre de l'exercice 2014, étant précisé que cette subvention sera prise en charge par la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes à compter de l'exercice 2015 (Délibération n° 2014-31).

Puis, en fin de séance, il a été procédé à un rappel des principales actions et projets réalisés au cours des treize dernières années, dans les différents domaines de compétences de notre syndicat.

Le contenu détaillé de ces délibérations est consultable dans les locaux du SIVOM.

Fait à THYEZ, le 13 mars 2014

Le Président,
Signé : Raymond MUDRY.